



Instituut van de Bedrijfsrevisoren  
Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

## COMMUNICATION AUX RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant  
02/512.51.36  
sg@ibr-ire.be

Notre référence  
EVM/DS/mr

Votre référence

Date  
le 31 mars 2010

Chère Consœur,  
Cher Confrère,

Concerne : Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2010 à 08h30

Par la présente j'ai le plaisir de vous informer que la réunion ordinaire de notre assemblée générale aura lieu à

l'Auditorium de la **Banque Nationale de Belgique**, Montagne aux Herbes Potagères 61, 1000 Bruxelles

**le vendredi 23 avril 2010 à 8h30.**

Accueil et enregistrement à partir de **8h00**.

Conformément à l'article 19, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 22 juillet 1953, l'assemblée générale est composée, avec voix délibérative, de tous les réviseurs d'entreprises personnes physiques, et avec voix consultative, de tous les cabinets de révision.

Le Rapport annuel 2009, déjà disponible sur l'extranet, vous sera envoyé sous pli séparé.

L'invitation avec l'ordre du jour, la liste des candidats aux élections, les modèles de procuration, les comptes annuels 2009 et le projet de budget 2010 (documents financiers) seront disponibles sur l'extranet de l'IRE sous la rubrique « Nouveautés/En bref/IRE actualités » pour le 9 avril 2010 au plus tard.

Nous vous rappelons également, qu'à partir de cette année, la participation aux séances administrative et académique de l'assemblée générale de l'Institut donnera droit à 4 heures de formation permanente. Afin de bénéficier des heures susmentionnées, nous vous invitons à vous inscrire en ligne, selon la procédure habituelle d'inscription aux activités de formation, via l'adresse <https://extranet.ibr-ire.be>. Le code de cette activité sera 10-AV/AG-23.04.2010. Nous vous signalons que la participation à l'assemblée générale ne requiert pas une inscription en ligne préalable. Par ailleurs, en cas d'absence après inscription, aucun paiement d'indemnité ne sera exigé.

Vous trouverez en annexe à la présente invitation modèle de procuration.

./..



Rue d'Arenbergstraat 13  
Brussel B-1000 Bruxelles  
TEL.: 02 512 51 36  
FAX: 02 512 78 86  
e-mail: info@ibr-ire.be  
Bank/Banque: 000-0039236-48

Créé par la loi du 22 juillet 1953  
Opgericht bij wet van 22 juli 1953

7

Suite 1

Lettre du 31 mars 2010

Concernant l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2010

./..

En application de l'article 7 du Règlement d'ordre intérieur, la date ultime de dépôt des procurations est le dimanche 18 avril 2010, soit cinq jours calendrier avant l'assemblée générale.

Seules les procurations originales, datées et signées (soit manuscritement soit signées électroniquement conformément à l'article 1322 du Code civil et adressées dans ce cas exclusivement à l'adresse sg@ibr-ire.be) seront recevables, à l'exclusion des télécopies et des autres courriers électroniques.

Les procurations peuvent être envoyées par lettre recommandée à l'IRE ou déposées dans les locaux de l'IRE durant les heures d'ouverture (8h30 à 17h00) jusqu'au vendredi 16 avril 2010 à 17h00 au plus tard.

Les procurations déposées, sous la responsabilité des déposants, dans la boîte aux lettres de l'IRE jusqu'au dimanche 18 avril 2010 à minuit seront acceptées, conformément à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur.

Comptant sur votre présence à cette réunion, je vous prie d'agréer, Chère Conscœur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments distingués.

  
Pierre P. BERGER

Annexe: Formulaire de procuration